

Réforme du dialogue social :

Pourquoi la CFDT ne signe pas l'accord sur les nouvelles instances représentatives du personnel

La Direction et deux organisations syndicales se sont mises d'accord pour une nouvelle architecture des instances du Personnel.

La CFDT a décidé de ne pas signer ce texte, parce que quand on n'est pas d'accord, on ne signe pas d'accord.

Centralisation, concentration et manque de moyens.

1/Les ordonnances n'ont jamais obligé la Direction à faire le choix de la centralisation.

La CFDT est pour la décentralisation :

- ⇒ Faire remonter et traiter les problématiques au niveau central les coupera du vécu des salariés pour en faire des discussions « d'appareils ».
- ⇒ C'est au plus près des réalités régionales, culturelles, sociales et économiques, ainsi qu'au plus près des grands métiers du siège que doivent être débattues les questions sociales.
- ⇒ Seul le réseau France3 sera centralisé alors que les Outre-Mer, la Corse et le siège auront leur CSE, pour quelles raisons ?
- ⇒ Les élus des CSE désigneront les représentants de proximité, Les salariés ne pourront donc pas s'exprimer directement pour choisir leurs élus, quelle aberration !

2/L'efficacité du dialogue social dépend de son architecture et des moyens investis.

La CFDT est pour la proximité :

- => Encapsuler les directions régionales de France3 dans un Comité social et économique unique et parisien va entraîner la déresponsabilisation des décideurs locaux qui n'auront plus à s'expliquer sur les conséquences de la politique qu'ils appliquent.
- => Le choix des activités sociales sera parisien et l'originalité sera bannie
- => Définir pour le siège un nombre réduit de représentants de proximité aux compétences limitées va entraver considérablement leur disponibilité auprès des salariés

3/ La diversité syndicale est un gage de la démocratie sociale

La CFDT est contre la concentration syndicale:

- ⇒ Centraliser les structures, c'est une conception du dialogue social qui entraîne la concentration syndicale, et l'uniformisation.
- ⇒ La concentration syndicale entraîne la connivence et occulte la richesse de débats ouverts à des sensibilités syndicales diverses.

Nous avons considéré que cet accord-là n'est pas défendable, a fortiori dans la période d'instabilité actuelle.

Nous défendrons notre conception de la proximité, de la diversité, de la vie en entreprise.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES SALARIÉS, CE N'EST PAS CA !

- **Trouvez-vous équitable** qu'un site de 55 salariés (Vaise, France 3 Toutes Régions), dispose de 4 représentants de proximité, alors que le siège, plus de 4700 salariés, n'en aura que 15, à répartir entre 4 grandes familles professionnelles ?
- **Trouvez-vous juste** qu'un établissement soit distingué - la Corse qui aura son CSE, avec 10 élus - alors que les autres établissements du réseau régional se contenteront de représentants de proximité (5 ou 6 selon l'effectif de l'antenne), sans être sûrs de disposer d'un représentant au CSE (27 élus pour plus de 3190 salariés dans 24 antennes régionales) ?
- **Trouvez-vous constructive** l'interdiction, dans le texte signé, qui est faite aux élus suppléants de siéger lors des réunions du CSE sauf absence physique du titulaire (congrés, repos, maladie etc.), alors que la réforme des instances a été menée dans le but de « professionnaliser » les élus ? Comment peut-on se professionnaliser si on ne siège jamais ?
- **Trouvez-vous cohérent** de scinder les collectifs de travail, comme c'est le cas à Malakoff, où les salariés des services « support » dépendront du CSE siège au motif que leurs directions sont situées au siège, et ceux du réseau OM, qui travaillent dans le même site, avec eux, du CSE Malakoff ? Alors que dans le réseau régional, les salariés des fonctions « support » dépendront du CSE France 3 réseau ?
- **Trouvez-vous normal** que la négociation ait porté surtout sur la sauvegarde des moyens dédiés aux activités sociales et cultures, évoquant à peine les moyens et compétences des nouvelles instances en matière de sécurité - hygiène - conditions de travail, ou d'emploi, d'économie, de structure de l'entreprise ? Dans les Outre-Mer et en Corse, pas de commission *de droit* traitant l'économie et la structure, ni de commission sécurité - santé et conditions de travail... Ces sujets - là ne sont-ils pas ceux qui justifient l'action syndicale ?
- **Trouvez-vous réalistes** les dispositions attribuant à une poignée de représentants de proximité les compétences exercées jusque là par des élus CHSCT et DP, y ajoutant en plus la mission de relais du CSE dans les antennes ? Certes, ils disposeront de plus d'heures de délégation qu'auparavant, mais soyons réalistes : l'accord ne prévoit pas de représentants de proximité suppléants qui pourraient remplacer les titulaires absents, le médecin du travail ne siègera plus lors des réunions (Cf. le CHSCT), les attributions et les moyens de ces représentants de proximité sont on ne peut plus flous, etc.
- **Trouvez-vous « social »** le fait que les salariés parisiens des sites excentrés de FTV, à EOS, Horace Vernet, ou au Franet, ne disposent pas de leurs propres représentants de proximité ?

La direction, qui convie OS et salariés à des ateliers « qualité de la vie au travail », « expérimentation », « co-construction de projets », qui prône un dialogue social de qualité et veut des OS responsables, l'avait proclamé : si l'accord proposé n'est pas signé, c'est le minimum qui s'appliquerait. Vous avez dit « dialogue social de qualité » ?

Les OS signataires de l'accord nous disent donc que « c'était ça, ou rien » ; rappelons qu'elles avaient déjà, bien avant les ordonnances Macron, fait leur choix **en soutenant il y a un an exactement le projet de la direction de créer un CE Unique pour le réseau régional de France 3**, allant même jusqu'à accompagner la direction devant les tribunaux pour tenter de casser une décision de l'inspection du travail ; celle-ci nous avait donné raison : le réseau régional, ce sont 13 établissements distincts, donc 13 CE !

Ces mêmes organisations qui défilaient dans la rue contre les ordonnances Macron, et qui aujourd'hui s'en servent, ont signé des deux mains cet accord, pour assurer leur hégémonie sur la vie syndicale et le dialogue social dans l'entreprise!

Avec la CFDT, faites entendre votre voix.

Vos délégués syndicaux centraux :

Nancy GRESSIER

José LAMUDE

Elizabeth POINT

Yvonne ROEHRIG

Laurence SARRASIN

Téléphone : 01 56 22 38 67 - 88 21

<http://cfdt-ftv.fr>